



## Face à l'interdiction de pêche dans le golfe de Gascogne, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins en appelle au soutien des Français et lance une pétition pour protéger la filière et la souveraineté alimentaire de la France

*L'interdiction de pêche dans le golfe de Gascogne du 22 janvier au 20 février place toute la filière halieutique française face à un péril économique et social injustifié. Cette fermeture empêche la recherche de solutions techniques fondées scientifiquement pour assurer une cohabitation pérenne entre pêcheurs et mammifères marins.*

**Paris, 22 janvier 2024** – La décision prononcée par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2023 afin de réduire les captures accidentelles de mammifères marins a pour conséquence d'interdire la pêche dans le golfe de Gascogne à compter de ce jour et jusqu'au 20 février pour 450 navires et 1500 marins.

Les pêcheurs en appellent au Gouvernement et aux Français pour préserver l'avenir de la filière.

Pour témoigner du soutien de la population envers leurs pêcheurs, et alors que toute une économie littorale pourrait être détruite par cette fermeture, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNP MEM), lance [une pétition Change.org](#) : soutenez les pêcheurs et la filière halieutique pour permettre la cohabitation entre l'activité de pêche et la conservation des dauphins dans le golfe de Gascogne.

La fermeture de la pêche, qui fait suite à un matraquage judiciaire de quelques associations écologistes, suscite l'incompréhension de toute une profession. La communauté scientifique européenne constate que depuis 20 ans la population de dauphins communs est stable dans le golfe de Gascogne et qu'il n'y a pas de risque à court terme.

Depuis 5 ans, la filière est engagée dans de nombreuses expérimentations techniques pour réduire le risque de captures accidentelles, ayant réussi à mobiliser ainsi près de 20 millions d'euros. La saison qui s'ouvre devait être celle du test à grande échelle de ces dispositifs avec près de 360 navires équipés en répulsifs sonores, soit 80% de la flotte concernée par l'interdiction.

La fermeture totale de la pêche sur la façade atlantique ne permettra pas à la connaissance scientifique et à la filière de progresser dans la quête des solutions efficaces pour assurer la cohabitation entre pêcheurs et dauphins.

Les conséquences économiques seront graves : 450 entreprises et 1500 emplois sont directement menacés. La filière perdra 8 000 tonnes d'apports en produits de la mer ce qui représentera 90 millions d'euros de perte de chiffre d'affaires. Indirectement c'est toute une économie portuaire qui sera atteinte, du chaudronnier naval au transporteur routier.

La pétition initiée par le CNPMEM vise à sensibiliser le grand public sur le risque de disparition de la pêche française. Ce soutien populaire aidera à renforcer la volonté de concilier la préservation de la biodiversité et la pérennité économique et sociale de la filière, en donnant un vrai exemple de développement durable.

Lien vers la pétition : [Soutien à la filière et aux pêcheurs français pour permettre la cohabitation entre professionnels de la mer et dauphins](#)

**Contact** : Anna Novgorodova – 07 67 14 86 45

#### **A propos du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) :**

Avec près de 19 700 emplois directs et 7 774 navires en métropole et outre-mer, le CNPMEM représente les pêcheurs et aquaculteurs professionnels français. Aux côtés des décideurs, il participe à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de mise en valeur de l'environnement, de gestion des ressources halieutiques (poissons, coquillages, végétaux marins) et des espaces marins dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable.